

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Demande d'enregistrement présentée  
par la Société SARL LA MONTE BLANCHE  
sur l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation  
sur le territoire de FERE-CHAMPENOISE**

-----  
En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte **du mardi 23 novembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclus** par arrêté préfectoral n° **2021-CP-174-IC** sur la demande d'enregistrement concernant l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation sur le territoire de Fère-Champenoise, présentée par la société SARL LA MONTE BLANCHE.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en **mairie de FERE-CHAMPENOISE**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, et le samedi de 9h00 à 12h00**, ou les adresser au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex ou par voie électronique à : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)

A l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la **société SARL LA MONTE BLANCHE**.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr).

Châlons-en-Champagne le 25 octobre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de la Cellule  
signé : Vincent ROGER